

FORÊTS PRIVÉES DE DEMAIN : INITIATIVES ET RESPONSABILITÉS

par Vincent Colson¹, Marie-Caroline Detroz¹, Julie Thomas², Andreas Bernasconi³ et Tanja Chautems-Eggenberger⁴

1. Filière Bois Wallonie

2. Centre National de la Propriété Forestière (CNPF)

3. Ingénieur forestier, copropriétaire du bureau Pan Bern AG

4. Ingénieure forestière, copropriétaire du bureau Pan Bern AG



Un webinaire a réuni fin 2024 différents acteurs de la gestion forestière wallonne, suisse, luxembourgeoise et française avec l'objectif de réfléchir aux différentes orientations de politique forestière pour la forêt privée dans le contexte des changements climatiques. Diverses initiatives ont été présentées et discutées sous différents angles : ceux de la politique forestière, de la forêt et du propriétaire forestier. Au sein de ces quatre pays, les préoccupations sont souvent très proches mais les pistes de solutions pour tenter d'y répondre varient : formations, aides financières, accompagnements techniques.

Qu'il s'agisse de la Wallonie, de la France, du Luxembourg ou de la Suisse, en dehors des différences portant sur la réglementation et l'environnement technico-économique, les problématiques liées aux évolutions du climat sont assez similaires pour les propriétaires forestiers privés alors que les leviers et initiatives sont propres à chaque territoire.

Un webinaire organisé en décembre 2024 par Filière Bois Wallonie l'a confirmé. Dans ces quatre pays, l'inquiétude va croissante dans la mesure où les symptômes du dépérissement des peuplements sont désormais clairement visibles dans de nombreuses forêts.

Les sécheresses des dernières années et les dépérissements qui en découlent, notamment pour les chênes et les hêtres, de même que les attaques massives de scolytes sur les épicéas ont entraîné une prise de conscience par les propriétaires mais aussi semé le doute sur le type de gestion à opérer. L'année 2024, globalement très pluvieuse, a pu améliorer ponctuellement la situation mais ne modifie en rien ce qui est annoncé par les climatologues pour les décennies à venir. Les dégâts les plus importants dans les forêts européennes restent probablement à venir, d'où un lot de questionnements : quelles essences planter - en sachant qu'il n'y a pas d'essences miracles-, quelles syl-

vicultures mener, quel degré d'acceptation de certains propriétaires de travailler par essais-erreurs, par expérimentations et donc sans certitude. Quelles sont finalement nos marges de manœuvre tant au niveau de la politique forestière, de la forêt en elle-même, du comportement du propriétaire lui-même ? Quelles en sont les opportunités et quelles en sont les limites ? Tenter d'apporter des éléments de réponses à ces questions fut l'objectif de ce webinaire, qui se voulait avant tout être un partage transfrontalier...

Résumé

Un webinaire organisé fin 2024 par Filière Bois Wallonie a rassemblé des acteurs forestiers de Wallonie, France, Luxembourg et Suisse pour échanger à propos de l'adaptation des forêts privées aux changements climatiques. Si les constats (déperissements, sécheresses, incertitudes) sont partagés, les réponses varient selon les territoires : aides, formations, accompagnement technique.

Les propriétaires, souvent âgés, expriment de plus en plus d'inquiétudes et modifient déjà leurs pratiques, notamment via la diversification des essences. Beaucoup se sentent toutefois isolés ou mal informés. Les échanges ont montré l'importance d'un appui personnalisé, d'une meilleure communication, du partage d'expériences et de la mobilisation des services forestiers.

Des solutions comme la régénération naturelle, les peuplements mélangés ou l'expérimentation locale ont été évoquées. Pour réussir cette transition, il faudra articuler politiques publiques, recherche et engagement des propriétaires.

Samenvatting

Eind 2024 werden verschillende actoren van de bosbouwsector uit Wallonië, Frankrijk, Luxemburg en Zwitserland door Filière Bois Wallonie samengebracht tijdens een webinar om van gedachten te wisselen over de aanpassing van de private bossen aan de klimaatverandering. De vaststellingen waren dezelfde (afsterving, periodes van droogte, onzekerheid), maar hoe je erop reageert, verschilt naargelang de regio: hulp, opleiding, technische begeleiding.

De eigenaars, die vaak al een zekere leeftijd hebben, worden hoe langer hoe meer ongerust, en passen nu al hun praktijken aan, met name via de diversifiëring van de soorten. Velen voelen zich echter geïsoleerd of slecht ingelicht. Uit de gedachtenwisseling kwam duidelijk het belang naar voren van een gepersonaliseerde ondersteuning, een betere communicatie, het delen van ervaringen en de mobilisatie van de bosbouwdiensten.

Er werden oplossingen geopperd zoals de natuurlijke verjonging, de gemengde bestanden en lokale experimenten. Opdat deze overgang zou lukken, moeten overheidsbeleid, onderzoek en inzet van de eigenaars op elkaar worden afgestemd en in beweging worden gebracht.

DES ENQUÊTES

RÉVÉLATRICES...

Depuis 2009, le Centre National de la Propriété Forestière en France s'intéresse aux comportements des propriétaires forestiers métropolitains, leurs attentes et besoins quant à la gestion de leurs forêts dans le cadre du changement climatique notamment. De l'étude réalisée en région Centre-Val de Loire dans le cadre du projet SYCOMORE en 2024, et dont les premières conclusions ont été dévoilées à l'occasion de ce webinaire, il ressort que la majorité des propriétaires qui ont répondu à l'enquête en ligne sont des propriétaires masculins âgés de plus de 64 ans, de moyennes à grandes surfaces, le plus souvent héritées ou acquises par succession. Les trois quarts d'entre eux possèdent un document de gestion durable et s'occupent de leur gestion seuls ou accompagnés de professionnels.

Dans cette enquête sur la perception du changement climatique, les propriétaires indiquent être inquiets et observent déjà les effets du changement climatique sur leur arbres avec, le plus souvent, une augmentation du déperissement dû aux sécheresses, aux attaques parasitaires et aux maladies, mais également à la suite de l'augmentation des tempêtes.

Ces craintes et inquiétudes ont amené plus de 60 % d'entre eux à modifier leurs pratiques de gestion, depuis plus de cinq ans ou ces cinq dernières années, ou à envisager de le faire dans les cinq prochaines années. Les modifications privilégiées par ces mêmes propriétaires sont au premier chef la diversification des essences, suivi de l'orientation vers des peuplements irréguliers ou l'anticipation et l'accélération des renouvellements notamment (réduction de la révolution des peuplements).

Pour ceux qui ne souhaitent pas modifier leur gestion, la confiance en la nature, l'incertitude à propos de l'évolution du climat et le manque d'informations ou les contradictions de celles-ci sont les principales raisons évoquées.

Enfin, dans ce contexte de changement climatique, les besoins exprimés par les propriétaires tendent principalement vers des formations sur la sylviculture (essences, renouvellement, entretien...), sur les diagnostics sanitaires ou liés au changement climatique, sur les aides financières et sur la mise en place d'expérimentations.



DE NOMBREUSES INITIATIVES, PUBLIQUES ET PRIVÉES...

Le webinaire a mis en exergue les difficultés rencontrées par les propriétaires forestiers, conséquentes de la gestion passée, dépendantes des aléas climatiques et de la météo. Les propriétaires des forêts privées se sentent démunis, manquent de connaissances, interviennent ou pas dans leurs parcelles, prenant des risques de plus en plus difficiles à mesurer et avec des investissements de plus en plus élevés.

Les différents exposés présentés lors de ce webinaire et détaillés par région dans les encadrés ci-après, ont mis en évidence les difficultés de toucher les propriétaires forestiers privés, ceux-ci exprimant pourtant leur besoin d'informations et de conseils. Certains se regroupent en association pour éditer des brochures, organiser des groupes de travail, des visites de terrain. Ce qui facilite le contact, le transfert et le partage d'informations. D'autres en revanche sont face à un défi d'autant plus grand que leur parcelle est parfois minuscule et qu'ils sont plus difficiles à toucher. Il en est de même pour les aides financières proposées par les différents Etats/Régions : sans une communication efficace, voire un accompagnement pour leur obtention, beaucoup de propriétaires n'en feront pas la demande.

Un constat commun à chacun des territoires, et non des moindres, est que la majorité des propriétaires privés sont de plus en plus âgés. Quand la relève est timide, ils expriment un intérêt de moins en moins fort pour la prise en main de la gestion de leur forêt, et ils s'interrogent sur l'adéquation de leurs choix sylvicoles aux attentes de la filière bois. Les liens qu'ils entretiennent avec

leur forêt et le secteur de la transformation deviennent de plus en plus faibles et ont tendance à se perdre, le rapport à la société également. En effet, l'acceptation de la population sur certaines interventions forestières diminue également. Ce qui engendre d'autres défis à relever et à prendre en compte dans les actions d'accompagnement et de conseils.

Les questions qui reviennent et qui sont communes à chacun des pays sont : Que planter ? Comment réussir les plantations ? Quel type d'aide financière ? Mais aussi : comment accompagner les propriétaires dans ce climat d'incertitude et de risques (informations et expérimentations) et comment les atteindre pour effectuer cette transition/changement de gestion dans les forêts privées ?

Les discussions qui ont suivi les exposés ont permis d'épingler quelques éléments de réponses comme favoriser la régénération naturelle (pour autant qu'elle soit adaptée à la station) et le mélange des essences, diversifier les sylvicultures et oser faire des tests. Il faut également rappeler la nécessité d'accompagner les propriétaires forestiers avec un apport renforcé d'informations et d'outils (diagnostics, applications, etc.) et soutenir la recherche et la transmission du savoir acquis.

Ces démarches s'accompagnent, à des géométries variables selon les politiques de chaque pays, d'aides financières par le pouvoir public ou par des partenariats publics-privés avec le même objectif commun de diversifier les forêts privées et d'adapter leur gestion face aux changements climatiques.

EN GUISE DE CONCLUSION

Les conclusions tirées par Andreas Bernasconi, ingénieur forestier et co-propriétaire du bureau suisse spécia-

lisé en conseils et services forestiers Pan Bern AG, sont les suivantes :

En matière de politique forestière et de réglementations, les propriétaires disposent de différents éléments :

- les lois et réglementations donnent un cadre général pour adapter la forêt aux changements climatiques mais il subsiste une marge de manœuvre considérable. Celle-ci doit être utilisée pour le bien de la forêt, de la société et des propriétaires forestiers ;
- selon les pays/les régions, des aides financières sont mises à disposition des propriétaires : il est important qu'une bonne communication accompagne l'octroi de ces aides pour que les propriétaires les utilisent à bon escient ;
- les services forestiers (publics ou/et privés selon les régions) sont des partenaires et des intermédiaires pour les propriétaires. L'adaptation des forêts aux changements climatiques requiert beaucoup de connaissances. Les services forestiers et les experts sont indispensables en tant que conseillers et soutien.

Au niveau de la forêt :

- les changements climatiques sont liés à de grandes incertitudes. Il n'y a pas un seul modèle mais il faut réfléchir en scénarios pour gérer l'incertitude ;
- faire confiance à la nature et à sa résilience est un comportement positif pour observer de près, via des placettes d'observation par exemple, l'évolution de la forêt ;
- penser au renouvellement de la forêt est un élément-clé : suivre par des inventaires la qualité et le développement des régénérations forestières est indispensable.

Au niveau des propriétaires forestiers :

- les comportements des propriétaires sont différents selon la surface de la propriété. En particulier,

doit être garanti. Cela passe par des actions concertées comprenant de l'information, de la formation et des échanges d'expériences sur le terrain.

En matière de recherche et de développement :

- la gestion des forêts dans le contexte des changements climatiques est un défi commun entre chercheurs, professionnels de la gestion forestière et propriétaires. Cela nécessite un échange continu entre ces différents acteurs, à tous les niveaux et à travers les institutions;
- le défi des changements climatiques nécessite des nouvelles approches. Les pratiques anciennes ne sont plus suffisantes : les expériences individuelles et les échanges via des formations continues permettent d'envisager des pistes pour l'avenir;
- de nombreuses recherches et beaucoup d'essais sont réalisés mais les propriétaires n'en sont pas toujours informés. Le partage des expériences peut se faire par des événements passionnants, basés sur les émotions des propriétaires.

Et en guise de conclusion générale, Andreas Bernasconi se veut optimiste : « même si l'adaptation des forêts est très exigeante, ensemble nous y arriverons ! ».



© Olivier Martineau - CNPF

L'accompagnement technique des propriétaires forestiers privés est indispensable pour l'adaptation des forêts au changement climatique.

le manque d'informations des propriétaires de petites forêts nécessite des mesures appropriées ;
- pour pallier au manque d'intérêt de certains propriétaires forestiers, il faut des acteurs qui as-

surent l'interface entre les propriétaires forestiers, la filière bois et le marché ;

- les objectifs des propriétaires forestiers peuvent être très différents mais l'équilibre économique

AU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG, UN PROGRAMME D'AIDES COMME LEVIER

Au Grand-Luxembourg, près de 55% de la superficie forestière est privée et est aux mains de près de 14.000 propriétaires détenant chacun en moyenne trois hectares. La forêt luxembourgeoise est composée principalement de hêtre, de chêne et d'épicéa. Comme les autres pays et

plus particulièrement à partir de l'été 2018, une mortalité accrue de l'épicéa, ainsi que du hêtre, a été observée au Grand-Duché de Luxembourg. Les changements de paysages forestiers sont visibles à tel point que beaucoup de propriétaires ont pensé à un scénario catastrophe : « la fin de

la forêt ». C'est à ce moment-là que l'Administration de la nature et des forêts s'est emparée de cette thématique. Différents règlements (« Loi environnement » en 2018, « Code forestier » en 2023) ont vu le jour encadrant les actions des propriétaires. Dans ces conditions, les pro-



© Michel Dostert

Les propriétaires forestiers luxembourgeois peuvent bénéficier de subventions pour le maintien d'arbres morts et biotopes.

propriétaires forestiers ont demandé de l'aide de la part de leur gouvernement et un programme de subventions a été mis sur pied.

Michel Doster de *Lëtzebuurger Privatbëscher* (groupement de propriétaires privés luxembourgeois) a présenté ces différentes aides.

Tout d'abord, les arbres biotopes et morts (plus de 40 cm de diamètre) sur pied ont été subventionnés, avec un engagement de maintien pendant une durée de 15 ans par le propriétaire. Le montant de la subvention (de 200 € à 500 € selon l'essence) permet au propriétaire de percevoir ce type d'arbre comme un

revenu et non une perte. Une autre aide financière est octroyée pour du bois mort couché (à la suite de chablis par exemple). Cette aide est perçue comme une option de « valorisation » de ces bois en cas de dégâts de tempête. Une autre subvention présentée lors de ce webinaire concerne le financement d'îlots de vieillissement (absence totale d'intervention sylvicole) avec un engagement du propriétaire de 15 ans également. Cette mesure est bien perçue par des propriétaires n'habitant pas près de leurs parcelles, qui ne souhaitent pas réaliser de travaux ou pour des propriétaires qui détiennent des parcelles difficiles d'accès. Au Grand-Duché de Luxembourg, cette approche est considérée comme une forme de réponse pour faire face aux changements climatiques.

Enfin, des subventions sont aussi octroyées aux propriétaires de parcelles de plus de 30 ares (ou de trouées d'au moins 10 ares formant un ensemble de plus de 30 ares) pour réaliser des régénérations après coupe rase. Les conditions d'octroi sont assez strictes : minimum trois essences choisies dans une liste établie, proportion minimale de feuillus, essences adaptées à la station... Le montant est doublé s'il s'agit d'une régénération à la suite d'une coupe d'épicéas scolytés. La pose d'une clôture peut aussi être intégralement subventionnée. Par conséquent, deux tiers des moyens financiers octroyés sont liés aux clôtures et protections contre le gibier.

EN SUISSE, UNE SYLVICULTURE ADAPTATIVE POUR DES FORÊTS SAINES ET STABLES

En Suisse, environ un tiers des surfaces forestières appartiennent à un total de 244.000 propriétaires détenant chacun en moyenne 1,5 ha. Les évolutions du climat sont

déjà sensibles avec des événements extrêmes qui deviennent plus fréquents. 2018 a marqué la réelle prise en compte de cette problématique chez bien des forestiers

dans la mesure où cette année-là, la météo a généré de nombreux dépérissements. Certaines perspectives envisagées à l'horizon 2100 présentent un réchauffement qui pour-



Des propriétaires forestiers, des représentants des autorités et des visiteurs de la forêt discutent de solutions possibles dans la forêt de Sissach (Baseland, BL, Suisse) dans le cadre d'un séminaire de formation continue (*Arbeitsgemeinschaft für den Wald*).

rait atteindre 6 à 7°C. Il serait associé à un volume de précipitations en légère hausse avec une intensité accrue pour ces dernières dans la mesure où on assisterait en parallèle à une progression du nombre de jours sans pluie.

Ce nouveau contexte se traduira par des évolutions dans la localisation des principales essences. « Le hêtre n'a pas d'avenir sur le Plateau suisse¹. Il sera le plus souvent remplacé par le chêne pédonculé ou le chêne sessile. De même, l'épicéa qui a déjà du mal à se maintenir sur le Plateau montera davantage en altitude. Ceci aura de gros impacts sur les forêts privées car dans bon nombre d'entre elles les épicéas dominent. » expliquait Dominik Brantschen, collaborateur scientifique ForêtSuisse².

Actuellement, les principaux piliers de la sylviculture adaptative sont préconisés auprès des propriétaires, à savoir :

- augmenter la diversité des essences;
- augmenter la diversité structurelle des peuplements;
- augmenter la diversité génétique;
- augmenter la résistance individuelle des arbres en réduisant le diamètre objectif de la récolte.

Cette approche doit être financée par la sphère publique ou par des partenariats publics-privés, et par une mise en réseau. La politique forestière joue donc un rôle majeur, en servant de levier pour la formation continue, les conseils aux propriétaires et en prévoyant des budgets pour les interventions et expérimentations en forêt.

Fort heureusement, les propriétaires sont regroupés en associations dont l'objectif premier est de maintenir une forêt saine et stable. Les fluctuations du prix du bois et les difficultés financières rencontrées par les entreprises forestières publiques et privées compliquent la gestion et donc

l'accomplissement de cet objectif. Par ailleurs, la déconnection de certains propriétaires avec leur forêt ne favorise pas la prise en considération des défis forestiers, même si les effets des changements climatiques sont déjà bien visibles.

À titre d'exemple, Martin Stucker a présenté l'entreprise forestière Woka dans le Canton de Berne. Les actionnaires de cette société sont les propriétaires eux-mêmes. La zone d'actions est caractérisée par un morcellement très élevé et par des forêts productives mais déjà fortement impactées par le changement climatique. Le vieillissement des propriétaires, le manque d'intérêt et les incompréhensions par rapport à la gestion forestière font qu'il est particulièrement important pour le Woka d'apporter des conseils personnalisés, tant pour la mobilisation du bois que pour les plantations au moyen d'essences adaptées aux changements climatiques. Le WOKA est financé par ses prestations mais aussi par du sponsoring et des aides publiques.

¹ Situé entre les Alpes et le Jura, le « plateau » occupe environ 30 % du territoire suisse à une altitude moyenne comprise entre 400 et 600 m.

² ForêtSuisse est l'association des propriétaires suisses de forêts. Elle représente les intérêts des quelques 250.000 propriétaires.

RÉGÉNÉRER LA FORÊT WALLONNE EN ENCOURAGEANT LA DIVERSIFICATION

33 % du territoire wallon est boisé et la moitié de la forêt wallonne (282.200 ha) est privée (81.713 propriétés). La crise du scolyte de l'épicéa a fait d'importants dégâts. Elle a très souvent confirmé l'inadéquation stationnelle de cette essence, en particulier quand il s'agit de peuplements monospécifiques sur d'anciennes terres agricoles. Pour y remédier, le projet « forêt résiliente » a été lancé en 2021 pour une durée de quatre ans par la Ministre de l'environnement et de la forêt dans le cadre du plan de relance de la Wallonie. Il consiste en l'attribution d'une aide financière et sa coordination a été confiée à Filière Bois Wallonie¹ pour les forêts privées et au Département de la nature et des forêts (DNF) pour les forêts publiques. « Son principal objectif est d'accompagner les propriétaires dans leur réflexion sur la manière dont ils peuvent régénérer leur forêt, en les encourageant à diversifier leurs peuplements. » expliquait Aurore Deflandre, de Filière Bois Wallonie.

Sur le principe, cela se traduit par différents niveaux d'accompagnements avec une majoration des aides pour les reconstitutions de peuplements les plus favorables à la biodiversité. L'idée retenue est de privilégier le mélange des essences en retenant des espèces adaptées aux évolutions du climat et favorables à la biodiversité, tout en permettant le maintien du rôle économique de la forêt. Il s'agit donc également de prendre en compte la nécessité de produire du bois d'œuvre adapté au mieux à la demande des différents acteurs de la transformation du bois. Le forfait est progressif, de 500 à 3.000 €/ha, selon le nombre des différentes essences utilisées, et celles qui sont retenues doivent être en bonne adéquation avec les conditions stationnelles.

Globalement, ce projet a permis de financer des reboisements diversifiés sur 2.400 hectares en quatre ans. 180 à 250 propriétaires ont introduit des demandes par année.

Il est intéressant de constater qu'environ 80 % des propriétaires étaient accompagnés par des professionnels pour introduire leur dossier. Différents systèmes d'accompagnements étaient prévus : une intervention financière dans les frais de consultance pour les propriétaires faisant appel à un expert forestier

reconnu et l'accompagnement par la Cellule d'Appui à la Petite Forêt Privée, un service de Filière Bois Wallonie, financé par la Région et destiné aux propriétés de moins de cinq hectares.

Cette cellule d'appui développe des travaux groupés de reboisement qui offrent un service complet aux propriétaires ne sachant pas comment s'y prendre pour la régénération de leur forêt. Vincent Colson, responsable de cette cellule au sein de Filière Bois Wallonie a détaillé cet accompagnement en matière de reboisement : conception du projet, appel d'offres auprès d'entreprises, suivi des travaux et conseils pour le suivi. Dans le cadre du projet Forêt Résiliente, la Cellule d'Appui cherchait à faire connaître l'aide financière, à voir si les conditions d'octroi étaient compatibles avec le projet du propriétaire et, le cas échéant, aidait le propriétaire dans le dossier de demande de prime. Cet accompagnement personnalisé, tout comme celui réalisé par les experts forestiers, a significativement contribué au succès du projet « Forêt résiliente », qui pouvait paraître aux yeux d'autres propriétaires, fort complexe au niveau des conditions d'octroi.

¹ « Filière Bois Wallonie » a pour objectif d'être, en Wallonie, le moteur du développement économique et durable de la filière bois dans son ensemble. Elle est, en cette matière, l'interlocutrice unique du Gouvernement wallon, et constitue l'organisme de référence.

Bilan des quatre années du projet « Forêt résiliente »

	2021	2022	2023	2024
Nombre de dossiers acceptés	367	279	380	340
Nombre de propriétaires	229	184	253	249
Montant versé pour les primes (€)	1.419.683,40	1.125.550,07	1.745.987,73	1.493.369,01
Montant versé pour l'accompagnement (€)	35.399,52	24.686,30	50.812,01	57.338,47
Surface (hectares)	638	462	700	623

En 2024, 82 % des propriétaires étaient accompagnés, 77,5 % en 2023

LA PRINCIPALE PRÉOCCUPATION DES ADHÉRENTS DU CETEF DU BERRY

Dans le Cher, le Centre d'Étude Technique, Économique et d'Expérimentation Forestière (CETEF) du Berry regroupe quelque 80 adhérents. Leurs forêts sont à dominante feuillue avec le chêne comme essence phare, même si 33 % des adhérents possèdent des forêts incluant des résineux. La question de l'adaptation aux évolutions du climat est abordée lors de chaque réunion sous différents aspects. « En 2020, nous avons sondé nos adhérents pour connaître leurs attentes pour les différentes thématiques à aborder dans nos travaux. Le choix des essences dans un contexte de changement climatique arrivait en tête, devant l'équilibre forêt-gibier et la conversion des peuplements vers la sylviculture à couvert continu » expliquait Nathalie Maréchal, sa présidente, à l'occasion du webinaire organisé par Filière Bois Wallonie.

Depuis 2022, les adhérents de ce CETEF travaillent en sous-groupes et celui focalisé sur les conséquences des évolutions du climat pour la forêt berrichonne s'intitule « La forêt du Cher dans 100 ans ». Ainsi, une vingtaine d'adhérents, sont plus particulièrement mobilisés sur le renouvellement des peuplements dans ce nouveau contexte. L'idée est d'expérimenter de nouveaux itinéraires ou

de nouvelles essences en plantation, et de suivre de près tous les nouveaux travaux ou données concernant l'évolution des forêts du Centre de la France en analysant toutes les pistes d'adaptation potentiellement envisageables.

UNE SENSIBILISATION PROGRESSIVE

Ces aspects liés au changement climatique ne constituent évidemment pas le seul thème abordé lors des 6 à 8 réunions organisées annuellement par le CETEF. Néanmoins, ce sujet est régulièrement évoqué. Cette thématique abordée au fil des rencontres sensibilise de nouveaux sylviculteurs à ces divers impacts. Différents outils, souvent en lien avec les évolutions du climat et le dépérissement des forêts, ont été présentés et expérimentés lors de réunions organisées par ce CETEF avec, par exemple, des exercices de notation du dépérissement de chênes avec le protocole DEPERIS, de reconnaissance de stations forestières avec le Guide de reconnaissance des stations et des habitats forestiers de la région Centre et de diagnostics de vigilance sylvo-climatique avec l'outil BioClimSol. À

la présentation de ces outils techniques s'ajoutent des journées sur la sensibilisation aux risques incendie et des démonstrations DFCI¹.

Depuis 2023, quelques adhérents du Cetef du Berry ont installé des dispositifs expérimentaux liés au réseau ESPERENCE² afin de « tester le comportement et l'acclimatation d'essences de substitution potentielles aux essences actuellement en place considérées comme vulnérables au changement climatique ». Dans le Cher, les nouvelles essences introduites en îlots d'avenir (grâce à une aide du Conseil régional) sont le séquoia, le sapin de Bornmüller et le chêne chevelu. Dernièrement, quelques adhérents du CETEF ont également apporté leur contribution à la rédaction d'une brochure régionale sur les plantations en région Centre, laquelle donne accès à différentes informations techniques et économiques relatives à ces volets.

« Une bonne dynamique est initiée au sein de notre CETEF : nous souhaitons conforter la sensibilisation de nos adhérents à la nécessité d'adapter nos forêts aux évolutions du climat. Les échanges entre sylviculteurs sont un bon moyen d'informer et de former davantage de personnes, en favorisant une dynamique positive dans l'appréhension de ces changements de gestion sylvicole à venir » soulignait Nathalie Maréchal.



© Nathalie Maréchal

Îlot d'avenir, plantation de chêne chevelu - Cetef du Berry.

1 Défense des forêts contre les incendies.

2 Le réseau ESPERENCE est un réseau multipartenarial visant à identifier des alternatives (essences, provenances) aux peuplements forestiers vulnérables au changement climatique.